

Au nom du bien commun. Fonctions et compétences du personnel auxiliaire dans la diplomatie des villes de la Confédération au Moyen Age tardif

Klara Hübner



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/257>

DOI : [10.4000/edl.257](https://doi.org/10.4000/edl.257)

ISSN : 2296-5084

Éditeur

Université de Lausanne

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2010

Pagination : 99-118

ISBN : 978-2-940331-23-9

ISSN : 0014-2026

Référence électronique

Klara Hübner, « Au nom du bien commun. Fonctions et compétences du personnel auxiliaire dans la diplomatie des villes de la Confédération au Moyen Age tardif », *Études de lettres* [En ligne], 3 | 2010, mis en ligne le 15 septembre 2013, consulté le 22 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edl/257> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edl.257>

AU NOM DU BIEN COMMUN.
FONCTIONS ET COMPÉTENCES DU PERSONNEL
AUXILIAIRE DANS LA DIPLOMATIE DES VILLES
DE LA CONFÉDÉRATION AU MOYEN AGE TARDIF

L'étude des petits fonctionnaires de villes à la fin du Moyen Age (soutiers, chevaliers, messagers à pied) et de leurs rôles dans la diplomatie constitue un nouveau champ de recherche. Jusqu'à présent, on s'est surtout intéressé à leurs fonctions comme accompagnateurs ou comme transmetteurs de nouvelles, alors qu'ils soutenaient également les diplomates dans des charges plus inattendues, comme transporteurs de fonds, informateurs ou même espions. Liés par des rapports sociaux (par exemple par d'autres membres de leur famille au service de la ville, ou par des liens de clientèle avec des membres du petit conseil, ou même des mariages), certains d'entre eux ont pu acquérir des positions de confiance très prononcées qui ont pu favoriser l'ascension sociale de leur famille sur plusieurs générations.

Dans son autobiographie compilée à la fin du XV^e siècle, le diplomate et par la suite avoyer de Berne Ludovic de Diesbach se souvient d'un moment crucial dans sa carrière diplomatique¹. Sa première mission autonome au nom du conseil bernois en 1468 l'avait mené à la cour de Louis XI, à Compiègne, pour informer le roi français du développement des campagnes en Sundgovie. Les témoignages de Diesbach expriment une certaine tension face à cette charge : bien qu'il ait passé une partie de son enfance dans cette cour et qu'il connaisse le roi et son entourage, c'était la première visite officielle pour l'adolescent. A ce moment-là, il

1. Les résultats présentés ci-dessus sont un extrait de ma thèse de doctorat sur l'organisation, le personnel et les systèmes d'échange d'informations par des réseaux officiels dans les villes confédérées au Moyen Age tardif: K. Hübner, *Im Dienste ihrer Stadt*.

n'avait que seize ans. Même si le conseil de Berne le considérait comme un adulte et que son neveu et aîné Niklaus l'avait bien instruit, il manquait complètement d'expérience pratique. C'est pourquoi qu'on lui avait adjoint Anthoni Wantfluh, un des huit soutiers de Berne et seul adhérent du personnel subalterne de la ville mentionné dans son autobiographie².

La manière dont Diesbach décrit Wantfluh est plutôt remarquable. Il parle de lui comme « d'un homme de grande valeur (*gutter ffromen man*) qui a rendu de grands services à la famille Diesbach (*unss von Diesbach fffyll gutz hatt ttan*) »³. Urs-Martin Zahnd, responsable de l'édition critique de l'autobiographie, interprète cette expression comme la manifestation d'une gratitude idéale, puisque Diesbach l'utilise en relation avec la mort de Louis XI⁴. Personnellement, j'y vois surtout une dimension familiale et un aperçu intéressant sur les pratiques de la diplomatie au XV^e siècle. Premièrement, Wantfluh n'était pas n'importe qui pour les Diesbach. Il avait accompagné Hans de Diesbach, le grand-oncle de Ludovic, comme servant de la famille lors de son pèlerinage à Compostelle en 1443⁵. Deuxièmement, au moment où le jeune Diesbach recevait sa charge, il travaillait pour la ville depuis seize ans déjà. Entré dans ce service grâce à ses contacts avec ladite famille, son nom apparaît dans la comptabilité de la ville dès 1452. Il fut en charge de plusieurs missions confidentielles pour le conseil bernois qui l'avait mené chez le duc Albert VI d'Autriche et à la cour française⁶. On le rencontre encore en 1470, quand la chancellerie de Louis XI lui confia

2. U.-M. Zahnd, *Die autobiographischen Aufzeichnungen Ludwig von Diesbachs*, p. 156 sq.

3. « Alss er nûw in wyllen wass, mich in Ffrancrych tzû schycken, dem gyng er nach und nam mich mitt im gan Dysson. Da er da gefferttygett ward, schycktt er mich den nesten tzûm ckung mitt eym stattcknecht von Bern, heyss Antony von Wantffluw, was ein gûtter, ffromer man, der unss von Diesbach fffyll gûcz hatt ttan, dem gatt genad unn erbarmherczyg sÿn well », dans U.-M. Zahnd, *Die autobiographischen Aufzeichnungen Ludwig von Diesbachs*, p. 42 sqq.

4. *Ibid.*, p. 267.

5. U.-M. Zahnd, *Die Bildungsverhältnisse in den bernischen Ratsgeschlechtern im ausgehenden Mittelalter*, p. 108; H. Amman, *Die Diesbach-Watt-Gesellschaft*, p. 10.

6. « Denne Anthonin Wantflu zu dem hertzen von Osterrich VI guldin, tund X lb. XVI s. »; « Denne aber dem selben Anthonin zu dem kung von Frankrich VIII guldin, tund XIII lb. VIII s. », « Denne aber dem selben Anthonin zu dem kunig von Frankrich V guldin, tund IX lb. ». Voir F. E. Welti, *Die Stadtrechnungen von Bern 1430-1452*, p. 287.

une somme de 540 livres pour la pension destinée à Niklaus et Wilhelm de Diesbach⁷.

La position intermédiaire entre les intérêts d'une famille et ceux d'un souverain – dans le cas présent la ville de Berne – pose une question sur laquelle la recherche sur la diplomatie ne s'est pas encore suffisamment penchée : celle de la délimitation des compétences du personnel subalterne envers les diplomates en charge, au-delà des normes officielles des négociations. Même si l'impact des réseaux sociaux dans les rencontres politiques a été étudié par la recherche contemporaine, cette dernière s'est plutôt concentrée sur les contacts avec les autres membres de l'élite diplomatique⁸. Les rapports entre la clientèle et les personnes d'une couche sociale inférieure et leur impact sur les négociations sont toujours sous-estimés. L'absence de reconnaissance de l'influence de ce groupe sur la diplomatie dépend d'abord d'une forte orientation envers l'écrit, les formes de négociation et la transformation des moyens de communication et des médias. Elle est due ensuite à la situation des sources. Il est plus facile de mettre en évidence les rapports bien documentés d'une élite sociale déterminée, soucieuse de représenter ses intérêts privés et les raisons politiques de leur souveraineté, que ceux de personnes dont on ne connaît parfois que le nom. On ne peut souvent les approcher qu'au niveau normatif, ce qui veut dire à travers des structures administratives et représentatives formées par les exigences diplomatiques de l'époque. C'est pourquoi les limites fonctionnelles de la diplomatie représentent un problème au moins bidirectionnel : il faut d'abord envisager les habitudes diplomatiques qui ont influencé la formation de ces fonctions d'aide et leurs compétences officielles, puis réfléchir sur le rôle des personnages d'exception comme c'est le cas de Wantfluh. Dans mon analyse, je vais me limiter à des exemples du réseau urbain confédéré au XV^e siècle.

C'est grâce à l'intensité croissante de la politique extérieure qu'on peut observer au niveau européen, dès le XIII^e siècle, le signe de l'émergence

7. BNF, Ms. fr. 20,685 fol. 498v : « Anthoine Vauflou, messenger de Berne pour porter à Nicolas de Diessbach, chevalier, 300 l.t. et à Guillaume de Diessbach aussi chevalier 240 », dans B. de Mandrot, « Etude sur les relations de Charles VII et de Louis XI Rois de France avec les Cantons Suisses 1444-1483 », p. 143, n. 3.

8. Parmi les travaux les plus récents, voir M. Kintzinger, « Voyages et messages » ; A. Reitemeier, « Diplomatischer Alltag im Spätmittelalter » et H. von Seggern, *Herrschermedien im Spätmittelalter*.

d'une certaine formalisation de la diplomatie, surtout en ce qui concerne la composition et la grandeur des légations en fonction du destinataire. C'est probablement l'influence de la diplomatie des cours, surtout celle de la papauté qui avait établi ces normes non écrites, auxquelles peu à peu s'est adapté l'environnement urbain⁹. Dans l'Empire, on peut surtout déceler ces structures dans les villes qui disposaient d'une certaine autonomie constitutionnelle ou des intérêts économiques et territoriaux spécifiques puisqu'elles étaient forcées de manifester leur présence dans un environnement noble à travers une politique extérieure extensive¹⁰. C'est ici qu'on trouve normalement les premières traces d'institutions destinées à l'échange d'informations et au soutien des structures diplomatiques¹¹. Au cœur de cette évolution, on trouve généralement la formation d'alliances comme la Hanse, le *Schwäbischer Städtebund* de la fin du XIV^e siècle ou dans notre cas, la Confédération suisse, avec son organe délibératif, la *Tagsatzung*. Grâce à son étendue géographique, au nombre limité de ses membres et à l'habitude de se rencontrer régulièrement dans trois ou quatre lieux qui restaient plus ou moins les mêmes dès la deuxième moitié du XIV^e siècle, on peut y observer le développement de deux approches diplomatiques. L'une que l'on pourrait dénommer « diplomatie de l'intérieure » évoquée par la *Tagsatzung*, et l'autre que l'on pourrait définir comme « diplomatie extérieure », étant donné qu'elle se dirigeait vers les cours de la haute noblesse européenne et était en premier lieu le produit des efforts individuels de chaque membre de l'alliance¹². Dans les deux cas, les diplomates provenaient du même cercle d'avoyers, bourgmestres et chanceliers qui se connaissaient bien entre eux, surtout grâce aux fréquentes rencontres de leur organe délibératif¹³.

Au niveau représentatif, c'était la composition de l'entourage d'accompagnement qui changeait. Celui-ci renfermait normalement trois

9. Malheureusement, ce processus n'a pas encore été suffisamment traité. Voir pour les villes de l'empire P. Monnet, « Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'empire à la fin du Moyen Age ».

10. C. Zey und C. Märtl (Hrsg.), *Aus der Frühzeit europäischer Diplomatie*; R. C. Schwinges und K. Wriedt (Hrsg.), *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*; M. Kintzinger, D. Berg und P. Monnet (Hrsg.), *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13. - 16. Jahrhundert)*.

11. P. Monnet, « De la rue à la route ».

12. A. Würigler, « Boten und Gesandte an den eidgenössischen Tagsatzungen ».

13. M. Jucker, *Gesandte, Schreiber, Akten*, p. 77-90.

groupes de petits fonctionnaires de la ville : des soutiers – en allemand *Weibel* ou *Stadtknechte* – des chevaucheurs – appelés aussi *Riter* ou *Reiter* – et même des messagers à pied – les *Läufer*. Dès la deuxième moitié du XV^e siècle, chacun d'entre eux disposait d'un catalogue de compétences fixes et écrites, soit dans les statuts de la ville soit sous forme de serment qu'on renouvelait au moins une fois par année. Les soutiers étaient officiellement responsables de la maintenance de l'ordre public¹⁴. C'est pourquoi cet office est souvent présent dans les droits de ville les plus anciens, comme dans le cas de Berne ou de Fribourg¹⁵. Dès le XIV^e siècle, on les trouve plutôt en charge de la mise en pratique des directives du conseil ou de la juridiction urbaine¹⁶. En outre, ils étaient responsables de la sécurité des délégations étrangères et servaient souvent d'escorte¹⁷.

Même si les soutiers n'avaient initialement pas de fonction représentative, c'est grâce à l'influence de la diplomatie courtoise qu'elle s'est apparentée de plus en plus avec l'hérauderie de la noblesse française. Les parallèles de certaines fonctions de hérauts d'armes avec celles des soutiers des villes orientales de la Confédération au XV^e siècle sont surprenants¹⁸. C'est surtout dans le contexte de guerre que les soutiers et les hérauts agirent en qualité d'intermédiaires neutres. La même chose vaut pour les déclarations de guerre dont la haute noblesse française chargeait souvent ces derniers. On trouve le même comportement chez les Bernois qui envoyèrent un soutier au château de Blamont pour

14. En effet, l'ampleur de leurs compétences était surprenante. Non seulement ils étaient engagés comme surveillants des marchés, mais également comme adhérents à la juridiction urbaine. Pour en avoir une image plus claire, voir les directives bernoises de l'année 1405 concernant les objectifs des soutiers in F. E. Welti, *Die Rechtsquellen des Kantons Bern*, p. 452.

15. Pour Fribourg voir P. Ladner, *Die Freiburger Handfeste von 1249*, p. 72, §2 ; pour Berne F. E. Welti, *Die Rechtsquellen des Kantons Bern*, p. 42, Art. VII.

16. P. Ladner, *Die Freiburger Handfeste von 1249*, p. 80f., § 11, p. 84, § 12, p. 170, §9/2 et 100.

17. Surtout si celles-ci transportaient de l'argent ou étaient d'une importance politique supérieure. C'était par exemple le cas du soutier fribourgeois Nicod Chappusat, qui en 1478 fut chargé de l'accompagnement de l'évêque de Grenoble de Fribourg à Genève, CT 151, 1478/I ; « Item a Nicod Chappusat soutier, tramis avec levesque de Grinoffe pour luy donne saulconduyt et en lacompagniant jusque a Genesve per le commandement de messrs – 39 s. » (A. Büchi, « Freiburger Akten zur Geschichte des Burgunderkrieges », p. 83).

18. Voir T. Hiltmann, « Vieux chevaliers, pucelles, anges ».

déclarer la guerre à Charles le Téméraire en 1474¹⁹. Que les Bernois aient été pleinement conscients de l'étiquette diplomatique envers un adversaire noble et qu'ils aient choisi l'émissaire juste, est démontré par l'exemple de la déclaration de la guerre d'Appenzell en 1490, documenté par la chronique de Diebold Schilling le jeune. Saint-Gall n'étant qu'une ville, ses adversaires urbains y envoyèrent seulement des messagers à pied munis des déclarations²⁰. Au niveau fonctionnel, les chanceliers des villes ne surent parfois même pas distinguer les soutiers des hérauts. C'est ce que nous montre un exemple lucernois du temps du *Saubannerzug* en 1477 : les deux soutiers bernois et fribourgeois qui accompagnaient les délégués Claude de Pesmes et François Gros de Genève à Lucerne, étant donné qu'ils portaient la somme de 5000 livres, sont décrits dans les comptes des villes comme étant des hérauts d'armes²¹.

La difficulté de distinguer les compétences écrites des petits fonctionnaires de ville face à la diplomatie apparaît surtout dans l'exemple des chevaucheurs, qui est la seule charge qui n'avait été constituée que pour les besoins diplomatiques. Leur premier objectif se trouvait dans l'échange rapide des nouvelles entre les lieux de rencontre et le petit conseil resté dans leur ville²². Le deuxième était lié aux fonctions variées de la représentation. Comme tous les petits fonctionnaires des confédérés au XV^e siècle, ils portaient des vêtements aux couleurs de la ville de provenance ainsi que des insignes quand ils étaient en charge de missions officielles²³. En plus, ils montaient à cheval, ce qui leur donnait une valeur plus marquée par rapport aux messagers à pied. C'était également leur nombre qui, d'un côté, indiquait l'importance de la légation, et de l'autre, celle du personnage en charge. Les statuts de plusieurs villes le

19. Selon la chronique bernoise de Diebold Schilling l'aîné, il portait la lettre de déclaration de guerre dans un bâton brisé ; P. Kaiser, « Die „Spiezzer“ Chronik des Diebold Schilling als Quelle für die Historische Realienkunde », p. 92.

20. R. Durrer und P. Hilber (Hrsg.), *Luzerner Bilderchronik des Diebold Schilling (1513)*, fol. 154b.

21. La même chose vaut déjà pour les indications dans la comptabilité lucernoise du XIV^e siècle (voir P. Weber, « Amtliche Boten und Herolde im alten Luzern »).

22. Les serments des chevaucheurs du XV^e siècle sont introduits dans presque chaque ville par une description de ces charges. Voici un exemple bernois : « [...] Ir yedem ze dienen in der statt diennst ze ryten bereit zu sin und der statt botten mit denen sy ye ryten getruwlich ze dienen [...] » : StaBE, A I 629, Nüw Eidbuch, 1481, Eid der Stadtreiter, Version I, p. viii.

23. V. Mertens, « Wappenrock und Narrenkleid ».

mentionnent : à Constance par exemple, le privilège de se laisser accompagner par trois chevaucheurs était accordé uniquement aux délégations conduites par des avoyers ou un chevalier²⁴. Les autres membres du petit conseil n'avaient le droit qu'à un seul chevaucheur. A Berne, c'étaient seulement en cas des légations dirigées vers une cour princière que la ville était disposée à couvrir les dépenses pour un accompagnement de quatre chevaucheurs²⁵.

Pour la majorité des villes, une escorte de cette dimension constituait également un problème financier. C'est pourquoi la grande partie des légations employées dans la diplomatie « intérieure », donc entre les Confédérés, se limitait à un accompagnement par des messagers à pied. Au niveau des compétences, ils partageaient presque tout avec leurs collègues à cheval, à commencer par leur principale fonction qui était la transmission des nouvelles. En plus, les petites dimensions géographiques de la Confédération suisse rendaient inutiles les avantages des voyages rapides à cheval qui se manifestent seulement après un voyage d'au moins six jours²⁶ ; or, Lucerne, Zurich, Baden, principaux lieux de rencontre, se trouvaient à une distance de trois ou quatre jours de presque chaque centre urbain de la région. Finalement, ils étaient les liens forts de la société, entre les diplomates qui permettaient une certaine négligence du côté représentatif, mais seulement dans les négociations quotidiennes entre Confédérés.

Les missions diplomatiques, soit à l'intérieur de la Confédération, soit dans l'espace de la haute noblesse européenne, ne permettaient pas au personnel subalterne d'influencer leurs parcours. Cependant, ils disposaient quand même de certaines libertés ; le serment des chevaucheurs bernois de 1481 contient un passage avec certaines compétences d'un éclaireur. Là, ils sont tenus de rapporter aux autorités tout

24. « [...] Es hatt ouch darby wer gesetzt daz kain ratzbot anders ritten sol denn mit zwain pfäriden er ritt ver oder nach innerlobs denn ain raut ussgenommen ain burgermaister und ain vogt der jeglicher mag ritten mit drin pfäriden och nit wie denn mit erloben ains rauts » (StaKN, Ratsbücher [1459-1467], B I 11 fol. 1r.).

25. F. E. Welti, *Die Rechtsquellen des Kantons Bern*, p. 553.

26. R. Elze, « Über die Leistungsfähigkeit von Gesandtschaften und Boten im 11. Jahrhundert », p. 8-10.

ce qu'ils entendent dire à propos de leur ville²⁷. Cela suggère qu'une grande partie des informations diffusées autour des négociations était transmise oralement et circulait donc dans des cercles accessibles aux petits fonctionnaires. Pendant que les soutiers avaient le droit d'assister à certaines négociations, les chevaucheurs et les messagers à pied étaient souvent chargés de faire l'échanson pendant les banquets donnés aux invités durant et à la fin des rencontres diplomatiques²⁸. Ainsi, les autorités de la ville collectaient des informations confidentielles. Si on voulait réussir dans une affaire diplomatique, il était important de traiter avec des personnes du même milieu social, tout en s'entourant d'un personnel subalterne fiable et loyal qui était capable de procurer des informations d'une manière discrète.

La valeur de la confiance n'a pas seulement laissé des traces dans les rapports sociaux entre les diplomates, mais également dans ceux entre les diplomates et leur entourage d'accompagnement – souvent à un niveau très personnel. La diplomatie des Confédérés avait également un côté idéal au-delà d'une nécessité constitutionnelle, basé sur des normes négociatrices fixes et exécutées par une élite déterminée socialement. C'était surtout la quête du bien commun, le *bonum commune*, au nom de sa ville, qui servait de lien entre les représentants de couches sociales normalement incompatibles comme celles des petits conseillers et des fonctionnaires inférieurs. On a vu que les rapports de ces deux groupes étaient déterminés surtout par des exigences normatives. Toutefois, les origines de la familiarité entre ces groupes étaient également dues aux arguments fiscaux.

Le nombre du personnel juré, occupé à l'échange d'informations et des fonctions d'aide en diplomatie est resté limité pendant tout le

27. «[...] ouch minen herren die rät und ir amptlüt ir händelln wie joch die sind nit uss zurichten unnd zu hälen was si hören das ein statt angatt, oder si mercken oder inen zuverstan wirdt geben, dass si hälen sollen [...]», StaBE, A I 630, Eidbuch II, Der Rytern Eyd, p. xxix.

28. Cela vaut par exemple pour les soutiers lucernois en 1477: «[...] wann frömd lüt da sind, so sollen sÿ helffen zetisch dienen, und das sÿ den schenkwin nehmen sollen, wo der bestwin sÿ und den selbs schenken und das nit eim wirt ald den knechten empfelchen zuschencken, sunder die schencke selbst thun, und den schenckwin nit von den wirtten nehmen da die gest zu herberg sint, sÿ haben dan ein für bund von guttem win, so mogen sÿ den win dann von wirtten nehmen und sust nitt [...]» (K. Wanner (Hrsg.), *Die Rechtsquellen des Kantons Luzern*, p. 175).

XV^e siècle. Tous les fonctionnaires avaient droit à un modeste salaire trimestriel et à une compensation pour les dépenses de chaque charge²⁹. C'est la raison pour laquelle même les villes d'une importance politique suprarégionale, comme Berne, ont disposé seulement vers 1450 d'une vingtaine de fonctionnaires subalternes occupés dans ces affaires publiques. Parmi eux, on comptait huit soutiers, sept chevaucheurs et cinq messagers à pied. Ce nombre peut paraître suffisant, mais il faut considérer que les charges variées de la diplomatie couvraient seulement une partie de toutes les obligations de ces offices. C'est pourquoi les commandes, soit dans la diplomatie, soit dans la diffusion des nouvelles, n'étaient pas distribuées régulièrement entre les fonctionnaires. Encore un exemple bernois : des huit soutiers jurés en charge pour la ville en 1450, six s'occupaient en majorité de la maintenance de l'ordre public, les deux autres exerçaient des tâches différentes. Les comptes des trésoriers bernois en donnent la preuve. C'est le cas pour Heintzman Abt, qui a plutôt endossé la charge de chevaucheur que celle de soutier. Pendant ladite année, il a visité Zurich, Bâle et plusieurs fois les villes du territoire urbain³⁰. Cela vaut également pour le soutier Rüdi Krummenacher, qui a exercé plutôt l'office d'*Umgelster*, l'officier responsable de l'encaissement des taxes sur le vin, la bière, les huiles et les faux au nom du petit conseil. Chaque commission lui donnait la considérable bonification de deux livres bernoises³¹. Sa position privilégiée était due à sa parenté avec Ludwig Krummenacher qui était en même temps le tavernier de l'hôtel de ville et le responsable des banquets officiels³². Dans cette position, il avait un certain accès aux informations échangées pendant

29. Vers 1450, les autorités urbaines de Berne, Fribourg et Soleure payaient à leurs fonctionnaires un salaire fixe d'environ 8 livres par an appelé aussi *Fronvastengelt*. En outre, ils recevaient des compensations de voyage, adaptées à la distance de leur destination. La norme était un sou par mille allemand (environs 6 kilomètres). Pour l'organisation de la transmission des lettres, voir également K. Hübner, « *Nüwe mer us Lamparten* ».

30. Il a chevauché plusieurs fois à Bâle, à Zurich, dans l'Haslital (Oberland bernois), une fois à Fribourg et à Baden (F. E. Welti, *Die Stadtrechnungen von Bern 1430-1452*, p. 30a, 51b, 69a, 129a, 163a/b, 183a).

31. *Ibid.*, p. S 64b, 104b, 124a, 158a, 177b, 249a.

32. Les trésoriers de la ville récompensent surtout Ludwig Krummenacher pour les achats de semoule (*Kriss*) et de bougies. La mobilisation des troupes pour la campagne de Zurich en 1444 a eu lieu dans sa taverne (F. E. Welti, *Die Stadtrechnungen von Bern 1430-1452*, p. 176a, 177a, 178a, 178b, 194a, 219s, 229a, 261a, 280a).

ces rencontres. En outre, on le trouve pareillement sur la liste des chevaucheurs de cette année, même s'il n'a fait aucune commission dans cette fonction. Ce dernier exemple nous montre que ses rapports avec les membres du petit conseil lui avaient probablement procuré ce poste.

Il était également plus facile de faire engager un autre membre de la famille, si celui-ci avait déjà fait preuve de sa fiabilité au service de la ville³³. Les critères de choix d'une personne dans un office de ville subalterne étaient variés. D'abord, c'était une question de disponibilité et de libre choix, ensuite celle du degré de popularité de sa famille. C'était plus facile, si celle-ci avait déjà gagné la confiance du petit conseil ou au moins de certains conseillers. Cette hypothèse est également confirmée par la durée des charges de certains soutiers, chevaucheurs ou messagers à pied. Une personne sans support social n'était normalement élue que pour un an. La présence d'un autre membre de sa famille dans un office voisin élargissait la moyenne de son engagement à environ trois ans³⁴. Cependant, il y a également des personnes qui ont rempli des fonctions subalternes consécutivement durant plusieurs dizaines d'années; un fait surprenant si l'on pense à la rémunération plutôt pauvre qu'on recevait pour la plupart des missions. Le fait qu'il y ait des personnes comme le bernois Hans Ponntz³⁵, qui a occupé la fonction de messager à pied durant 38 ans ou son collègue fribourgeois Wilhelm Chappotat³⁶ qui est arrivé à 19 ans, montre que la prise en charge d'un office urbain était beaucoup plus le résultat d'une confiance constituée au niveau de la famille qu'une question de libre choix: en effet, tous les deux avaient des parents dans les offices de l'administration subalterne de leur ville.

Cette confiance était impérative pour les charges dans la diplomatie. En conséquence, les personnages qui disposaient d'une position sociale comparable à Anthoni Wantfluh, ami de la famille Diesbach qui a occupé l'office de chevaucheur durant plus de 20 ans, se limitent

33. Pour les rapports sociaux, voir également S. Teuscher, *Bekannte – Klienten – Verwandte*.

34. Pour Berne voir K. Hübner, «*Nüwe mer us Lamparten*», p. 276-281.

35. Parmi les messagers à pied bernois, qui ont occupé cette charge durant plus de 30 ans, il y avait aussi Rudolf Dietrich et Hans Pastor, qui ont été en fonction pendant 39 et 32 ans (K. Hübner, «*Nüwe mer us Lamparten*», p. 280).

36. Il a occupé la charge de messager à pied entre 1453 et 1473 (AEF, *Besatzungsbuch I* (1448-1475), première mention; fol. 37v, dernière mention comme «*messagier*»: fol. 188v).

à un petit groupe. C'est uniquement dans ce cas que j'aimerais utiliser l'appellation de « spécialistes sociaux ». Ils avaient la confiance d'une des familles dirigeantes de leur ville, mais ils avaient pareillement établi des rapports sociaux au-delà de leur fonction officielle. Il s'agit souvent de relations de clientélisme et cela pouvait même comprendre des mariages. C'est par exemple le cas du messager à pied bernois Niklaus Stäler qui s'était marié avec Johanna, fille illégitime dudit Ludovic de Diesbach³⁷. Il est probable qu'il eut son poste d'officier de ville pour cette raison³⁸. Cette forme de familiarité pouvait être complétée par des capacités spécifiques, soit par des connaissances de langues et de coutumes, soit par la notion de singularités géographiques d'un lieu de rencontre. Ces critères décidaient enfin si un officier subalterne avec de bons contacts en dehors de sa couche sociale pouvait devenir un « spécialiste social ». Puisque leur nombre se limitait à quelques personnes dans chaque ville, ils n'avaient pas d'influence sur la professionnalisation de leur office.

C'est auprès des spécialistes qu'on trouve le plus de charges dans certaines missions de messagerie et de la diplomatie secrète, qui sont normalement assez difficiles à retracer dans les sources. C'est uniquement dans les comptes des trésoriers de Fribourg que l'on trouve plusieurs références à des « choses secrètes » en rapport avec la diplomatie. Puisque la ville ne connaissait pas l'office de chevaucheur pendant tout le XV^e siècle, ces charges étaient occupées par les soutiers et les messagers à pied. Il s'agissait de personnes comme ledit Wilhelm Chappotat ou ses collègues, les soutiers Thoman Füllistorf, Hans Sibrid et Burkhard Groler, que le trésorier a souvent rémunérés pour des missions secrètes³⁹. Le vrai spécialiste toutefois était le seul Groler, puisqu'il avait entrepris

37. U.-M. Zahnd, *Die autobiographischen Aufzeichnungen Ludwig von Diesbachs*, p. 145 ; BHM (Musée Historique Bernois), Stammbuch p. 100.

38. En 1520, il occupe la charge de messager à pied avec son fils Hans, voir : StaBE, Osterbuch II A I 648, fol. 34, 46, 61, 74, 86, 100, 114, 127, 140, 157, 175, 188. Il n'est pas le premier Stäler qui exerce un office urbain. Déjà en 1485, on trouve un Hans Sträler – probablement le père de Niklaus – à la charge de gardien de la porte de Marzili, Osterbuch 1485-1506, StaBE A I 647, p. 12.

39. Thoman Füllistorf : « Item a fuolistorff trammis a zurich auxi pour choses secreites pour ix jour », AEF, 1443/I, CT 81, p. 30, « Item a fülistorff trammis en certain lues pour choses secreites per xvi jours », AEF, 1443/II, CT 82, p. 25, « Item a fülistorff trammis en certaines lues pour choses secreites per xiiiij jours », AEF, 1444/II, CT 84, p. 27, « Hans Sibrid : Item oudit messagier trammis a berna portar lettres pour choses secreites per ii jours », AEF, 1445/II, CT 86, p. 17, « Item a hans sibrid messenger

plusieurs commissions secrètes entre les comtes de Neuchâtel et le conseil de Fribourg pendant les années 1431 et 1444. En plus, on le trouve dans des affaires comparables à la cour de Savoie et en Bourgogne⁴⁰. On ne peut plus mettre en évidence la vraie nature de ses missions. Par l'étendue de ses compétences, il est clair que le soutier Groler n'était pas n'importe qui pour le petit conseil fribourgeois. Même s'il n'avait pas le droit de négocier, il est probable qu'il était chargé de missions informelles qui demandaient de la sensibilité diplomatique. Un exemple de ce qui pourrait être considéré comme une mission délicate nous est donné par le cas de son collègue, le soutier Hans Umbscheiden. En 1477, le conseil de Fribourg l'avait assigné comme escorte pour Monsieur de Combremont, partisan des ducs de Savoie, uniquement pour le questionner sur des choses secrètes⁴¹. Il apparaît que ces spécialistes fiables formaient un groupe bien délimité, comparable aux cercles dégagés des diplomates confédérés, puisqu'ils sont parfois mentionnés dans les sources de plusieurs villes. C'est par exemple le cas du messenger à pied bernois Hans Gantner, mentionné en 1489 à cause de sa fiabilité en rapport avec l'affaire Hans Waldmann à Zurich, ou son collègue Hans Norder qui est cité plusieurs fois dans les sources financières fribourgeoises au début du XVI^e siècle⁴².

Reste une dernière question à examiner, qui est celle des avantages que les bénéficiaires de fonctions subalternes au sein des villes étaient

trammis a berna portar une lettre pour choses secreites (per ii jor)», AEF, 1450/I, CT 95bis, p. 42.

40. «Item a groler trammis en borgogne pour choses secreites per ii viages per xxiii jour entre lesuelx jours il heut per iiiii jour a chevaulz – viii libr. XV s.», AEF, CT 58, 1431/II, p. 31, «Item a groler trammis a nueffchstel pour choses secretes per iiiii jour – xxviii s», CT 58, 1431/II, p. 32, «Item a groler trammis a verse l (Vercelli) pour choses secreyttes per vii jour et i nuyt pour passer et repassar lo lay – lxx s.». Les mentions suivantes ont probablement à faire avec des actions militaires: AEF, CT 58, 1431/II, p. 32, «Ite a groler trammis en certains lettres pour choses secreites per v jours – xxxv s.» AEF, CT 84, 1444/II, p. 25, «Ite a groler trammis vert morta (Morat) [...] pour choses secreites per vi jours et pour extraordinaire – li s. vi d.», AEF CT 84, 1444/II, p. 27.

41. «Ite(m) a hans umbscheiden trammis querre [le]seigneur de combremont pour l'enscherchier daulconnes choses secreites per ii jors», AEF, CT 150, 1477/II, fol. VIII.

42. E. Gagliardi (Hrsg.), *Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann*, vol. 2, Nr. 274; H. Norder: «des ersten hansen norder ein loiffer von bernn uf miner herren geheiss--ii lb viii s», AEF, CT 220, 1512/II, fol. XII/2., «des erstenn hansen norder dem läuffer von bernn uff miner herren geheiss--ii lb viii s», AEF, CT 225, 1515/II, fol. XII/1.

susceptibles de recevoir. Pourquoi était-il utile d'acquérir la position d'un spécialiste si les marges de l'influence exécutive étaient si étroites ? Du point de vue financier, c'était seulement l'office de soutier qui était intéressant. Ni les chevaucheurs, ni les messagers à pied ne pouvaient se contenter des rentrées d'argent gagnées avec leur charge. Normalement, ils exerçaient une autre profession qui pouvait avoir un impact sur leur service pour la ville. Du reste, la grande partie des fonctionnaires n'avaient pas de contacts avec les membres du petit conseil. Si d'un autre côté, on avait certaines ambitions sociales, un service dans la messagerie ou la diplomatie pouvait impliquer certains avantages sociaux – si on réussissait à rejoindre la position de spécialiste.

C'est le cas par exemple de la famille fribourgeoise Giron qui provenait probablement d'Aigle et s'était établie à Fribourg vers 1450⁴³. C'est en 1453 qu'on trouve pour la première fois le nom d'un certain Jehan Giron en tant que soutier dans les listes du personnel subalterne urbain. Mais c'est entre 1458 et 1488 qu'il est régulièrement élu soutier. Son importance dans cette fonction est marquée par le fait que pendant ces trente années, il n'a jamais occupé d'autre office. Initialement déjà, il semble avoir noué des contacts d'une certaine importance puisque c'est seulement en 1467 qu'il a obtenu le droit de la cité fribourgeoise – une des nécessités qui décident normalement de l'éligibilité dans les offices de la ville⁴⁴. C'est évident qu'on le trouve souvent en charge de missions diplomatiques, soit qu'il accompagne des délégués fribourgeois, soit que le conseil lui confie des messages confidentiels. Sa position exceptionnelle est toutefois évidente au cours des guerres de Bourgogne. Il accompagne à plusieurs reprises des contingents fribourgeois sur les champs de bataille. En même temps, il est en charge de l'échange d'informations entre la ville et les fanions fribourgeois devant Grandson, et à cet effet, il reçoit la somme presque astronomique de 60 livres⁴⁵. Après cette campagne, il accompagne les chariots avec le butin – en grandes parties des carabines bourguignonnes – et les compagnons blessés dans

43. J. Jordan, «Un fribourgeois, chancelier de Bern au XVI^e siècle, Peter Cyro», p. 17.

44. *Ibid.*, p. 16.

45. «Jehan Giron et Marty von Odertzen, chescun de per soy lespace dung moix entier, compte per moix a ung chescun homme et cheval a raison de 6 flor. Par moix, somma 60 flor qui valliont a 21 groz per flor – CV lb.», CT 147, 1476/I, MCh, A. Büchi, «Freiburger Akten zur Geschichte des Burgunderkrieges», p. 68.

la ville⁴⁶. C'est pendant les traités de paix qu'on peut mettre en évidence l'influence de sa famille au niveau des offices subalternes. Un de ses parents nommé Ulrisset Giron a accompagné les archers de la ville à la légation du roi français⁴⁷. Jehan, quant à lui, reste actif comme soutier dans les années suivantes. En 1485, on le retrouve une dernière fois quand il accompagne Jean Weber, le banneret du quartier de l'Auge, pour une mission non spécifiée sur le territoire fribourgeois⁴⁸. Il semble que les réseaux sociaux établis par ses activités au nom de la ville ont formé une bonne base pour la prochaine génération. En 1492, un Richard Giron – probablement le fils de Jehan – est élu au conseil des 200⁴⁹. Ce sont ses contacts avec des membres du petit conseil, en première ligne son amitié avec l'avoyer et diplomate Pierre Faulcon, qui a permis à son fils Pierre d'entreprendre des études en France, en utilisant une des bourses d'études offertes par le roi français à la noblesse fribourgeoise après la conclusion de la paix en 1516. Pierre Giron, qui plus tard a changé son nom en *Peter von Cyro*, acquiert le poste puissant de chancelier à Berne en 1525 et devient un des dirigeants de la réformation bernoise⁵⁰.

En conclusion, il ressort que les diplomates et les petits fonctionnaires des villes provenaient de couches sociales distinguées. Néanmoins, ils étaient tous engagés dans la diplomatie même si, à première vue, leurs champs d'action ne se touchaient pas. Les uns étaient négociateurs, les autres exerçaient officiellement des charges d'assistance. Soit ils étaient responsables de l'accompagnement des négociateurs, soit ils s'occupaient

46. «Item ouudit giron trammis sur le pays faire revenir certains compaignons qui eotent tire dessus – VII s.» AEF, CT 147, 1476/I, MaP, p. 38, «Item a jehan giron sou-tier sur le pais en la banderie dez hospitauls pour cemesme fait – VII s.» AEF, CT 147, 1476/I, MaP, p. 39. «Item a jehan giron trammis sur le pais faire venir lez gaigurs de la benderie dez hospitauls pour le fait dez compaignies – VII s.» AEF, CT 147, 1476/I, MaP, p. 39.

47. J. Jordan, «Un fribourgeois, chancelier de Bern au XVI^e siècle, Peter Cyro», p. 17.

48. «Ite(m) tschan giron hatt dry tag mitt dem venr uff dem platz uff das land tuot – i lb. i s.», AEF, CT 166, 1485/II, fol. XII.

49. J. Jordan, «Un fribourgeois, chancelier de Bern au XVI^e siècle, Peter Cyro», p. 17.

50. M. Sulser, *Der Stadtschreiber Peter von Cyro und die Bernische Kanzlei zur Zeit der Reformation*.

de l'échange rapide des nouvelles entre le lieu de rencontre et leur ville. En outre, ils couvraient des fonctions représentatives. C'est seulement au niveau informel qu'on peut mettre en évidence les interdépendances entre leurs charges et leur position sociale. On n'avait pas besoin, ni d'une spécialisation professionnelle, ni de contacts sociaux avec des membres du petit conseil pour obtenir un office subalterne de ville. Cependant, les personnes socialement proches aux conseillers et liées à ceux-ci par des rapports confidentiels, par exemple à cause de relations de clientèle, ont eu accès à des charges dans le cadre de la diplomatie secrète. Entre eux, on peut mettre en évidence un petit groupe de « spécialistes sociaux » qui bénéficiaient des privilèges au-delà des normes de leur office fixées et écrites. C'est cette position-là, exercée par des personnes comme Anthoni Wantfluh ou Jehan Giron qui ont permis à leur famille une réussite sociale – même si, pour ce faire, plusieurs générations ont été nécessaires.

Klara HÜBNER
Université de Fribourg

BIBLIOGRAPHIE

Abbreviations

AEF: Archives de l'Etat de Fribourg

BNF: Bibliothèque nationale de France

CT: Comptes des trésoriers

Sta BE: Staatsarchiv des Kantons Bern/Archives de l'Etat de Berne

StaKN: Stadtarchiv Konstanz/Archives de la ville de Constance

Travaux

AMMAN, Hektor, *Die Diesbach-Watt-Gesellschaft. Ein Beitrag zur Handlungsgeschichte des 15. Jahrhunderts*, St. Gallen, 1928.

BÜCHI, Albert, «Freiburger Akten zur Geschichte des Burgunderkrieges», *Freiburger Geschichtsblätter*, 16 (1916), p. 1-141.

DURRER, Robert und HILBER, Paul (Hrsg.), *Luzerner Bilderchronik des Diebold Schilling (1513)*, Luzern, 1932.

ELZE, Reinhard, «Über die Leistungsfähigkeit von Gesandtschaften und Boten im 11. Jahrhundert», in *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, hrsg. von Werner Paravicini und Karl Ferdinand Werner, München/Zürich, 1980, p. 3-10 (Beihefte der Francia 9).

GAGLIARDI, Ernst (Hrsg.), *Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann*, Basel, 1911-1913 (Quellen zur Schweizer Geschichte, N.F., Abt. II, vol. 1-2).

HILTMANN, Torsten, «Vieux chevaliers, pucelles, anges. Fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au XV^e siècle», *Revue du Nord*, 88, Nr. 366-367 (2006), p. 503-525.

- HÜBNER, Klara, « Nüwe mer us Lamparten. Entstehung, Organisation und Funktionsweise spätmittelalterlicher Botenwesen am Beispiel Berns », in *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, hrsg. von Klaus Wriedt und Rainer C. Schwinges, Stuttgart, 2003, p. 265-287 (Vorträge und Forschungen 60).
- , *Im Dienste ihrer Stadt. Boten- und Nachrichtenorganisationen in den schweizerisch-oberdeutschen Städten des Späten Mittelalters*, Ostflidern, à paraître (Mittelalter Forschungen 30).
- JORDAN, Joseph, « Un fribourgeois, chancelier de Bern au XVI^e siècle, Peter Cyro », *Annales fribourgeoises*, 9 (1923), p. 16-27.
- JUCKER, Michael, *Gesandte, Schreiber, Akten. Politische Kommunikation auf eidgenössischen Tagsatzungen im Spätmittelalter*, Zürich, 2004.
- KAISER, Peter, « Die „Spiezer“ Chronik des Diebold Schilling als Quelle für die Historische Realienkunde », in *Die Schweiz im Mittelalter in Diebold Schillings Spiezer Bilderchronik*, hrsg. von Hans Haerberli und Christoph von Steiger, Luzern, 1991, p. 73-134.
- KINTZINGER, Martin, « Voyages et messageries. Diplomatie in Frankreich zwischen Familiarität und Funktion », in *Aus der Frühzeit europäischer Diplomatie. Zum geistlichen und weltlichen Gesandtschaftswesen vom 12. bis zum 15. Jahrhundert*, hrsg. von Claudia Zey und Claudia Märkl, Zürich, 2008, p. 191-255.
- KINTZINGER, Martin, BERG, Dieter und MONNET, Pierre (Hrsg.), *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13.-16. Jahrhundert)*, Bochum, 2002.
- LADNER, Pascal, *Die Freiburger Handfeste von 1249. Edition und Beiträge zum gleichnamigen Kolloquium 1999*, hrsg. von Jean-Daniel Dessonaz und Hubert Foerster, Fribourg, 2003 (Scrinium Friburgense 16).
- MANDROT, Bernard de, « Etude sur les relations de Charles VII et de Louis XI Rois de France avec les Cantons Suisses 1444-1483 », *Jahrbuch für Schweizer Geschichte*, 5 (1880), p. 24-182.
- MERTENS, Veronika, « Wappenrock und Narrenkleid. Das Mi-parti als offizielles Abzeichen und zeichenhaftes Standeskleid », in *Visualisierung städtischer Ordnung. Zeichen – Abzeichen – Hoheitszeichen. Referate der interdisziplinären Tagung des Forschungsinstituts für Realienkunde am Germanischen Nationalmuseum, Nürnberg 9.-11. Oktober 1991*, hrsg. von Hermann Maué, 1993, p. 189-204 (Anzeiger des Germanischen

- Nationalmuseums und Berichte aus dem Forschungsinstitut für Realienkunde).
- MONNET, Pierre, «Diplomatie et relations avec l'extérieur dans quelques villes de l'empire à la fin du Moyen Age», in *Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit. Theorie – Praxis – Bilder. Guerre et paix du Moyen Age aux temps modernes. Théories – Pratiques – Représentations*, hrsg. von Heinz Duchhardt und Patrice Veit, Mainz, 2000, p. 73-101 (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, Abteilung für Universalgeschichte, Beiheft 52).
- , «De la rue à la route: messages et ambassades dans les villes allemandes de la fin du Moyen Age», in *Die Strasse. Zur Funktion und Perzeption öffentlichen Raums im späten Mittelalter. Internationales Round Table Gespräch Krems an der Donau 2. und 3. Oktober 2000*, hrsg. von Gerhard Jaritz, Wien, 2001, p. 71-90 (Forschungen des Instituts für Realienkunde des Mittelalters und der Frühen Neuzeit. Diskussionen und Materialien 6).
- REITEMEIER, Arnd, «Diplomatischer Alltag im Spätmittelalter: Gesandte in den englischen Beziehungen zu Frankreich und zur Hanse», in *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, hrsg. von Rainer Christoph Schwinges und Klaus Wriedt, Stuttgart, 2003, p. 135-167 (Vorträge und Forschungen 60).
- RENNEFAHRT, Hermann (Hrsg.), *Die Rechtsquellen des Kantons Bern. Teil I: Stadtrechte, Bd. 5., Das Stadtrecht von Bern. Verfassung und Verwaltung des Staates Bern*, Aarau, 1959 (Sammlung Schweizerischer Rechtsquellen).
- SCHWINGES, Rainer C. und WRIEDT, Klaus (Hrsg.), *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, Stuttgart, 2003 (Vorträge und Forschungen 60).
- SEGGERN, Harm von, *Herrschermedien im Spätmittelalter. Studien zur Informationsübermittlung im burgundischen Staat unter Karl dem Kühnen*, Ostfildern, 2003 (Kieler Historische Studien 41).
- SULSER, Mathias, *Der Stadtschreiber Peter von Cyro und die Bernische Kanzlei zur Zeit der Reformation*, Bern, 1922.
- TEUSCHER, Simon, *Bekannte – Klienten – Verwandte. Soziabilität und Politik in der Stadt Bern um 1500*, Köln/Weimar/Wien, 1998 (Norm und Struktur. Studien zum sozialen Wandel in Mittelalter und Früher Neuzeit 9).

- WANNER, Konrad (Hrsg.), *Die Rechtsquellen des Kantons Luzern, Erster Teil: Stadtrechte, Bd. 3: Stadt und Territorialstaat Luzern. Satzungen, Eidbuch, Stadtrechbuch und andere normative Quellen (1461-1489)*, Basel, 2005 (Sammlung Schweizerischer Rechtsquellen 3. Die Rechtsquellen des Kantons Luzern).
- WEBER, Paul, «Amtliche Boten und Herolde im alten Luzern», *Der Geschichtsfreund*, 99 (1946), p. 159-192.
- WELTI, Friedrich Emil, *Die Rechtsquellen des Kantons Bern. Teil 1: Stadtrechte. vol. 1. Das Stadtrecht von Bern (1218-1539)*, Bern, 1902.
- , *Die Stadtrechnungen von Bern 1430-1452*, Bern, 1904.
- WÜRGLER, Andreas, «Boten und Gesandte an den eidgenössischen Tagsatzungen. Diplomatische Praxis im Spätmittelalter», in *Gesandtschafts- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, hrsg. von Rainer C. Schwinges und Klaus Wriedt, Stuttgart, 2003, p. 287-312 (Vorträge und Forschungen 60).
- ZAHND, Urs-Martin, *Die Bildungsverhältnisse in den bernischen Ratsgeschlechtern im ausgehenden Mittelalter. Verbreitung, Charakter und Funktion der Bildung in der politischen Führungsschicht einer spätmittelalterlichen Stadt*, Bern, 1979.
- , *Die autobiographischen Aufzeichnungen Ludwig von Diesbachs. Studien zur spätmittelalterlichen Selbstdarstellung im oberdeutschen und schweizerischen Raume*, Bern, 1986 (Schriften der Berner Burgerbibliothek).
- ZEY, Claudia und MÄRTL, Claudia (Hrsg.), *Aus der Frühzeit europäischer Diplomatie. Zum geistlichen und weltlichen Gesandtschaftswesen vom 12. bis zum 15. Jahrhundert*, Zürich, 2008.

